

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028

mises à jour mars 2025

Nom de la compétition : **TACTIC CUP 2025**

Dates complètes : 4 au 6 juillet 2025

Lieu : Baie de Quiberon

Autorité Organisatrice (AO) : Société des régates de St Pierre Quiberon avec le soutien de l'ENVS

Grade : 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure décrite en **annexe**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est indiqué en **annexe**
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF donné en annexe.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie décrit en **annexe** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. **SIGNAUX FAITS À TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : emplacement donné en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. **PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Dates des courses : donné en **annexe**
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est donné en **annexe**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. **PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont donnés en **annexe**

8. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. **LES PARCOURS**

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont donnés en **annexe**.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. **MARQUES**

- 10.1 Les marques sont : donnés en **annexe**
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. **LE DÉPART**

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord : donnés en **annexe**
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes (donnés en **annexe** si différent) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14. L'ARRIVÉE**
- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- 15.1 Pour les classes données en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Les temps sont les suivants : donnés en **annexe**
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas xx minutes *donnés en annexe* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)) ou au choix *donné en annexe*
- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : *donné en annexe*.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située : *donnés en annexe*. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 Le **nombre** courses doivent être validées pour valider la compétition est donné en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.

- (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités données en **annexe**
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 06
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : donné en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés : donné en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux, port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve ou au choix précisé en **annexe** de date heure jusqu'à date heure.

28. PRIX

Des prix seront distribués : précisé en annexe

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course ; Christian Jozan

Président du Jury ; Alain Chenebault

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES

HABITABLE 2025-2028

Edition mars 2025

TAC TIC CUP 2025

Du 4 au 6 juillet 2025

Baie de Quiberon

Société des régates de Saint Pierre Quiberon SRSP avec le soutien de l'ENVS

Grade 5 A

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante : par VHF canal 06

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront transmis aux concurrents à la prise en main des bateaux.
3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Sans objet

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du bateau comité et VHF
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Date		1°signal d'avertissement
4 juillet	Régate au départ de la Trinité	11H00
5 juillet	Courses à suivre	11H00
6 juillet	Courses à suivre	10H00
6 juillet	Remise des prix à la Trinité	Dès que possible

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : Pavillon ENVS

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par VHF le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique noire		Description	Bouée crayon jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Grand Surprise	Construit monotype	60 minutes	30 minutes
Grand Surprise	Côtier	Sans objet	30 minutes

- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information Bureau ponton bateaux et Whatsapp

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : bateau comité
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury : bateau comité à quai. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **2** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois** à **cinq** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand **six** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.4

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place par VHF au bateau comité
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : pavillon SRSP

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés pavillon SRSP

25. EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux, port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit *au cours de l'épreuve*

28. PRIX

Les résultats seront proclamés le plus rapidement possible après les arrivées à la Trinité

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Christian Jozan
Président du jury : Alain Chenebault

Préciser les zones qui sont des obstacles

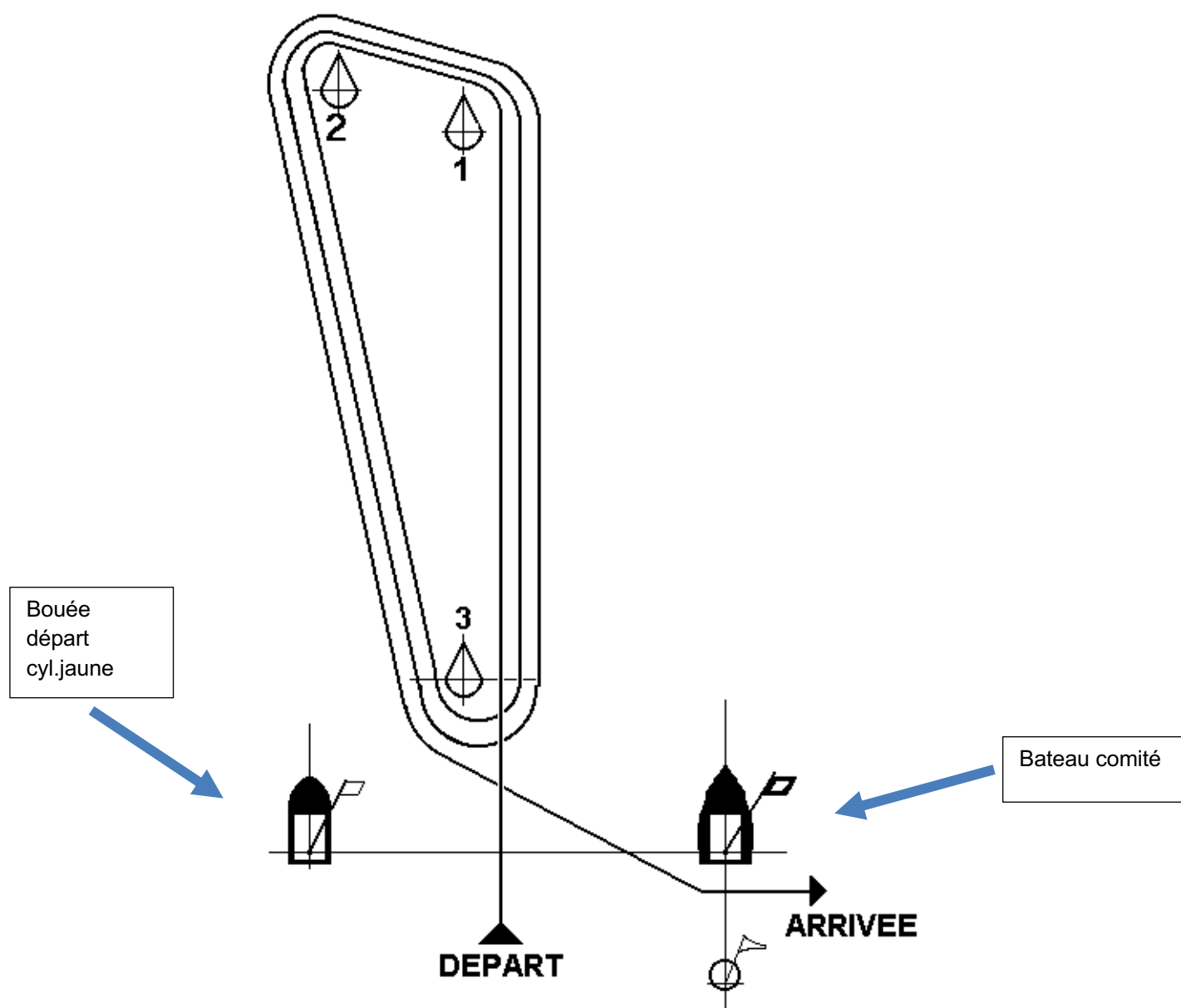
Tactic Cup - zone de course V3



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 108336

ANNEXE PARCOURS construits



Parcours : départ entre le bateau comité et une bouée cylindrique jaune
 1 tour : départ 1, 2, 3 arrivée
 2 tours : départ 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée
 3 tours : départ 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée
 Arrivée entre le bateau comité et une bouée tubulaire jaune

en cas de changement de parcours (construit), pas de bouée de dog-leg.

Côtiers

TacTic Cup - Parcours

n°1. La Trinité - Port-Haliguen 12 Mn

Départ à l'ouest du Petit Trého

1. Buisson de Méaban à laisser à tribord
2. Bugalet à laisser à bâbord
3. Quiberon Nord à laisser à tribord
4. Arrivée à 0,2 MN environ de la bouée Port- Haliguen
(10 Mn si neutralisation de Quiberon nord)

n°2. La Trinité - Port-Haliguen 12 Mn

Départ à l'ouest du Petit Trého

1. Quiberon Nord à laisser à tribord
2. Bouée Port Haliguen à laisser à bâbord
3. Quiberon Sud à laisser à bâbord
4. Quiberon Nord à laisser à bâbord
5. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°3. Baie environ 8 Mn

Départ à environ 0,3 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen

1. Quiberon Nord à laisser à bâbord
2. Marque spéciale B (47°32'' N – 03°02'3 W) à laisser à bâbord
3. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°4. Baie environ 10,5 Mn

Départ à environ 0,3 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

1. Quiberon Nord à laisser à tribord
2. Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
3. Port-Haliguen à contourner et à laisser à tribord
4. Quiberon Nord à contourner et à laisser à tribord
4. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°5. Baie environ 12 Mn

Départ à environ 0,8 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

1. Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
2. Quiberon Nord à laisser à bâbord
3. Port-Haliguen à laisser à bâbord
4. Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
5. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°6. Baie environ 8 Mn

Départ à environ 0,8 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

1. Bugalet à laisser à tribord
2. Quiberon Nord à laisser à tribord

3. Sud Banc de Quiberon à laisser à bâbord
 4. Quiberon Nord à laisser à bâbord
- Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°7. Baie environ 10,5 Mn

Départ à environ 0,8 Mn au nord-est de Port-Haliguen

1. Port-Haliguen à laisser à bâbord
2. Quiberon Nord à laisser à bâbord
3. Bugalet à laisser à bâbord
4. Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
5. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de Port-Haliguen

n°8. Baie environ 11 Mn

Départ à 0,8 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen

1. Port-Haliguen à laisser à bâbord
2. Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
3. Quiberon Nord à laisser à bâbord
4. Port-Haliguen à contourner et à laisser à bâbord
5. Quiberon nord à contourner et à laisser à bâbord
6. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°9. Baie environ 9,5 Mn

Départ à 0,3 Mn au sud-est de la bouée Port-Haliguen

1. Bugalet à laisser à tribord
2. Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à tribord
3. Arrivée à environ 0,2 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

n°10. Port-Haliguen - La Trinité environ 15 Mn

Départ à 0,5 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen

1. Port-Haliguen à laisser à tribord
2. Buissons de Méaban à laisser à bâbord
3. Bugalet à laisser à tribord
4. Arrivée à 0,2 Mn au sud du Petit Trého

n°11. Port-Haliguen - La Trinité environ 12 Mn

Départ à 0,3 Mn au sud-est de la bouée Port-Haliguen

1. Quiberon nord à laisser à bâbord
2. Bugalet à laisser à tribord
3. Buissons de Méaban
4. Arrivée à 0,2 Mn au sud du Petit trého

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.